

CADRE LÉGAL DES MISSIONS DÉLÉGUÉES À UN OFFICE DE TOURISME

L'accueil, l'information sont les premiers métiers de l'office de tourisme avec la promotion locale selon la loi du 13 août 2004. L'accueil à l'office de tourisme est un service public destiné à renseigner des usagers.

L'office de tourisme a pour mission de gérer une information de qualité, efficiente et créer des supports adaptés à cette information et observer l'activité touristique du territoire.

L'Office du Tourisme des Portes de l'Eure est constitué en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, depuis le 11 avril 2005. Il est administré par un Comité de Direction et géré par un Directeur.

- LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction comprend, sous la présidence du Président de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, des Conseillers communautaires désignés par le Conseil communautaire et des représentants des professions ou associations intéressées au tourisme et à l'animation du territoire des Portes de l'Eure. Le comité de Direction se réunit 6 fois par an et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office du Tourisme :

Le budget des recettes et des dépenses de l'office ; le compte financier de l'exercice écoulé ; la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations ; le programme annuel de promotion et d'animation.

Huit élus de la CAPE :

Marcel BENY, Maire de Sainte-Geneviève-lès-Gasny -Vice-président en charge du tourisme
Cécile CARON, 1^{ère} Adjointe au Maire de Saint-Marcel, Vice-présidente de la culture
Pascal JOLLY, Maire de Gasny - délégué
Claude LANDAIS, Maire de Giverny - délégué
Céline MIRAUX, Adjointe au Maire de Pacy-sur-Eure, Vice-présidente en charge de la petite enfance
Jean-Michel de MONICAULT, Maire de Croisy-sur-Eure - délégué CAPE
Gilbert NOEL, Maire de Jouy-sur-Eure - délégué
Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles – Vice-président en charge du développement économique

Sept représentants du Tourisme :

Diego CANDIL, Directeur Général du Musée des impressionnistes Giverny
Marie-Christine CHAUFFETEAU, Adjointe à la culture et au tourisme de la ville de Vernon
Yves HENAFF, Président des Partenaires de l'Office de Tourisme, Vernon et ses environs
Jean-Michel HUSSON, Président du Chemin de Fer de la Vallée de l'Eure
Isabelle LEUCHI, Adjointe au sport de la ville de Pacy-sur-Eure
Martine de LOOF, Présidente du Groupement des Hôteliers-restaurateurs de la CAPE
Chantal MARCHAND, Propriétaire de Chambres d'hôtes.

M. Jean-Michel de MONICAULT, Président
Mme Marie-Christine CHAUFFETEAU, Vice-présidente

« L'ensemble des membres du nouveau Comité de Direction souhaite s'impliquer, poursuivre les actions engagées et promouvoir les attraits du territoire. »

M. Jean-Michel de MONICAULT, Président. Juin 2008

- LA COMPTABILITE

La comptabilité de l'établissement public est tenue conformément au plan comptable particulier visé à l'article R 142-19 du Code des Communes. Les fonctions d'agent comptable sont confiées au comptable du Trésor. La comptabilité est publique mais la gestion des activités de l'Office du tourisme se fait selon les mêmes méthodes que l'entreprise privée (publicité, organisation du travail, services payants...).

- LES MISSIONS

Compétente en matière de tourisme, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure a décidé de créer en Janvier 2005 un Office de Tourisme Communautaire qui aura comme statut celui d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial. En effet, la volonté de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure est de mettre en place une réelle stratégie d'accueil touristique cohérente et adaptée à l'échelle du territoire afin de permettre le développement du tourisme sur le territoire de la CAPE pour en faire une activité économique à part entière.

Dans sa délibération du 28 Janvier 2005, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure a délégué à l'Office de Tourisme Communautaire les missions suivantes :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire de la CAPE,
- Assurer la promotion touristique du territoire (éditions, site Internet, plaquettes, publicité, salons, marketing direct, relations presse, ...),
- Mettre en application la stratégie de développement touristique élaborée par la CAPE dans le cadre de son contrat d'agglomération,
- Contribuer à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, favoriser et développer les synergies avec les professionnels locaux du tourisme,
- Mettre en place des tableaux de bord de suivis de la fréquentation touristique du territoire,
- Créer, promouvoir et vendre des produits touristiques (référencement, création et montage de produits touristiques pour les groupes et les individuels, négociation des contrats avec les professionnels),
- Gérer et/ou exploiter pour le compte de la CAPE des équipements touristiques, de loisirs ou culturels en lien avec le tourisme,
- Contribuer à l'animation touristique du territoire et organiser directement ou en partenariat un ou des événementiels culturels, touristiques, voire sportifs, etc. ...
- Percevoir la taxe de séjour qui sera instaurée prochainement sur le territoire de la CAPE.